

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2010

REUNION DES 25 ET 26 NOVEMBRE

N° 2010/O2/063

QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. FRANÇOIS TATTI

GROUPE « GAUCHE RÉPUBLICAINE »

OBJET : Santé et territoires

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Le système de protection sociale à la française, qui découle du programme du Conseil National de la Résistance, repose pour sa branche « santé », sur trois piliers : l'égalité dans l'accès au soin, la qualité des soins, et la solidarité.

Aujourd'hui, dans le budget de notre pays, la santé représente 220 milliards d'€ annuels, soit près de 12% du PIB. Pourtant, d'importantes inégalités sociales et territoriales perdurent, et notre île n'est pas épargnée par ce phénomène, bien au contraire.

En Corse, un important déséquilibre existe, et une partie du territoire manque de médecins et même de professions paramédicales, ce qui entraîne de grands dysfonctionnements dans l'accès aux soins. En effet, si l'OMS recommande la présence d'un médecin pour 600 patients, certaines de nos micro-régions ne comptent qu'un praticien pour 1800 patients, soit trois fois plus.

D'après le récent rapport de l'URML, la desserte médicale en Corse est convenable pour 61 % des habitants. Quid des 39 % restants ?

La situation est d'autant plus préoccupante qu'elle fragilise encore d'avantage une population déjà vulnérable, qui subit de plein fouet une politique inefficace entraînant des vagues successives de déremboursements de médicaments et d'actes médicaux.

Le plan stratégique régional de santé, en cours de finalisation par l'ARS, doit définir les priorités de santé pour la région ainsi que les différents territoires d'application. Et l'on pouvait admettre le territoire unique de santé en tant que cadre de réflexion, le découpage de la Corse en 3 bassins de vie proposé lors de la dernière réunion de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie paraît totalement inadapté car il néglige les réalités géographiques et humaines de notre région.

La réponse apportée n'est donc pas en phase avec les besoins, et, en l'état, il me semble que le projet régional de santé ne permet pas à la médecine de ville, du rural, de l'hôpital, de répondre aux nouveaux défis qui leur sont fixés.

L'objectif annoncé lors de la création de l'ARS était la maîtrise des dépenses de santé, mais cela ne doit pas se faire aux dépens de la santé de la population de certains territoires.

Ces incertitudes ont conduit notre collègue Marie-France BARTOLI à voter contre ce dispositif lors de cette réunion mais est-ce suffisant ? A mon sens, si l'Assemblée de Corse n'est pas réellement associée aux réflexions en amont, avec la capacité de peser sur les choix, il faut s'interroger sur l'intérêt de continuer à participer aux instances dites de concertation.

Ma question est donc la suivante : comment le Conseil Exécutif envisage-t-il de se positionner sur cette question, pour assurer la définition de territoires adaptés, et garantir une approche permettant de prendre réellement en compte les besoins sanitaires des populations de l'île ?